

C'est à la Cinquième Commission qu'il incomberait logiquement de lancer cette nouvelle politique. Ma délégation estime que l'un des premiers pas à prendre dans cette direction pourrait être la mise en oeuvre de la proposition du secrétaire général contenue dans les paragraphes 46 à 48 du document A/5505, proposition qui a trait à l'établissement d'un Fonds pour l'amélioration et l'entretien des édifices et que la Commission a pu relever à nouveau dans l'exposé du secrétaire général. Ma délégation est en faveur de cette idée et la recommande à l'attention bienveillante de la Commission et du comité consultatif qui devraient l'étudier en détail et présenter un rapport à l'Assemblée. A cet égard, la délégation canadienne espère que le comité consultatif étudiera avec soin toutes les activités du Bureau européen lors de la visite que le comité doit prochainement y effectuer. Les conférences et les réunions, la publication des rapports et documents sont d'autres domaines qui semblent se prêter à la planification budgétaire. En ce qui concerne la rationalisation du programme des conférences, la première mesure à prendre serait de différer ou de supprimer les réunions qu'il n'est pas absolument indispensable de tenir en 1964. Il convient de se rappeler à cet égard que la commission préparatoire établie conformément à la résolution 1844 a recommandé que l'année 1965 soit désignée sous le nom d'Année de la collaboration internationale. Les réunions qui ont lieu au sein de la grande famille des Nations Unies doivent s'insérer dans un cadre bien ordonné. De l'avis de ma délégation, il y aurait peut-être intérêt, pour la mise au point d'un programme rationnel des conférences, à fixer certains plafonds budgétaires; grâce à l'application de ce système, non seulement il serait plus facile de prendre les décisions qui s'imposent, mais le Secrétariat et les pays membres seraient à même d'effectuer tous les préparatifs que nécessitent ces réunions. Une des questions à envisager est celle-ci: ne conviendrait-il pas mieux d'assurer le financement de certaines conférences et réunions, qui présentent un intérêt limité sur le plan international, avec la collaboration des Etats membres qui y participeraient, en répartissant peut-être les dépenses sur une base régionale.

Certains documents qui ont été publiés à l'endroit de diverses questions et un certain nombre d'orateurs ont fait allusion aux défaillances ou aux